

1. ACCEPTATION

Universal Lighting Technologies, Inc. est ci-après dénommé « Vendeur » et l'acquéreur est ci-après dénommé « Acheteur ». Toute commande qui comporte des conditions supplémentaires ou en contradiction avec les conditions ne doit pas être soumise au Vendeur, à moins que l'acceptation de chaque condition non conforme ne soit clairement et expressément formulée par écrit par le Vendeur, et que l'incapacité du Vendeur à s'opposer aux dispositions contenues dans cet ordre d'achat ou dans tout autre document fourni par l'Acheteur ne soit pas interprétée comme une renonciation à ces conditions générales, ni comme une acceptation des dispositions de l'Acheteur. Les récépissés des formulaires de commande de l'Acheteur, les facsimilés de commandes ou les « attestations » ne doivent pas être interprétés comme une renonciation, un amendement ou une modification de ces conditions. Le Vendeur n'est pas responsable des erreurs typographiques ou écrites présentes dans les offres de prix, les commandes ou les documents, et de telles erreurs feront l'objet de corrections.

2. EXPÉDITIONS

Toutes les expéditions de produits, sauf dispositions contraires, seront effectuées aux points d'expédition FAB. Le fret sera autorisé pour les commandes supérieures à 500 \$ depuis tous les points des États-Unis (à l'exception de l'Alaska et d'Hawaï) et, à partir de 1 000 \$ US, depuis tous les points du Canada, de l'Alaska et d'Hawaï, à condition qu'Universal Lighting Technologies choisisse le mode et l'itinéraire d'expédition. Si l'Acheteur spécifie un mode ou un itinéraire d'expédition différent de celui défini par Universal Lighting Technologies, nous nous y conformerons, mais expédierons les produits dont le fret est payable à destination. Si Universal Lighting Technologies choisit de séparer les expéditions d'une commande de plus de 500 \$, les frais de transport seront toujours payés par Universal Lighting Technologies. Tout produit d'Universal Lighting Technologies peut être envoyé en une seule expédition pour respecter les critères de poids spécifique ou la valeur minimale requise. Les expéditions supérieures ou inférieures de cinq (5) pour cent à la quantité commandée seront considérées comme ayant rempli la commande, et l'acheteur accepte de payer le prix unitaire pour les quantités expédiées. Les commandes comprenant des pénalités pour impossibilité de respecter les délais d'expédition ne sont pas acceptées, à moins d'être spécifiquement approuvées par écrit par un agent du Vendeur. Les prix affichés sont uniquement valables pour les emballages réguliers et pour les expéditions nationales. L'Acheteur accepte de payer les frais relatifs aux emballages spéciaux s'ils sont requis pour les expéditions nationales ou pour les exportations.

3. LIVRAISON

La date de livraison promise constitue la meilleure estimation du moment où les produits seront expédiés par le Vendeur. Le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les pertes de bénéfices ou les dommages particuliers, directs ou indirects, dus aux délais. Universal Lighting Technologies n'assume aucune responsabilité pour la collecte de perte ou les demandes d'indemnisation. Les pertes ou dommages manifestes d'une expédition doivent être mentionnés par écrit par le mandataire du transporteur sur le récépissé de livraison, avant que le récépissé ne soit signé. Cette note doit clairement préciser l'ampleur des pertes, les articles manquants ou les dommages.

4. CONTRÔLE ET ACCEPTATION OU REJET

Tous les produits doivent être inspectés par l'Acheteur au moment de la livraison et, à moins que le Vendeur ne soit avisé du contraire par écrit dans les trente (30) jours après la livraison, les produits seront reconnus comme conformes aux exigences stipulées par le contrat, et libres de tout défaut visible.

5. POLITIQUE DE RETOUR

Avec l'autorisation d'Universal Lighting Technologies, l'Acheteur peut se voir accorder la permission de retourner les produits, conformément au numéro de politique de retour d'Universal Lighting Technologies, PL-101, daté du 4 avril 2007. Un (1) retour par an de produit régulier pour obtenir un crédit avec une commande de compensation d'une valeur égale ou supérieure, qui ne doit pas excéder 3 % des achats de l'année précédente. Tout autre retour sera assujéti à un minimum de 25 % ou à 25 \$ de frais de restockage, le montant le plus élevé étant retenu.

Un compte de retour de matériel approuvé doit être joint à chaque retour. Tous les retours sont assujéti à un frais de restockage de 25 %, et les coûts du fret doivent être prépayés par le client. Pour qu'un produit soit admissible au retour, il doit être de fabrication récente (produit dans les douze derniers mois), inutilisé, commercialisable, et dans son emballage d'origine. Tout frais engagé par Universal Lighting Technologies pour remettre le produit en état de vente sera facturé au client, en plus du frais de retour. **Universal Lighting Technologies ne peut accepter aucun retour de produits discontinués, fabriqués sur commande ou sur mesure.**

TOUTE RENONCIATION AUX FRAIS DE RESTOCKAGE OU DE RETOUR OU TOUTE RÉDUCTION DES CES FRAIS DEMANDÉE PAR LE CLIENT DOIT ÊTRE APPRouvÉE PAR LE VICE-PRÉSIDENT DES VENTES OU LES PERSONNES DÉSIGNÉES, SANS EXCEPTION.

6. PRIX

Les prix d'offre sont valables pendant trente (30) jours suivant la date de l'estimé, sauf indication contraire faisant partie d'un devis particulier, et peuvent faire l'objet de changement sans préavis après l'expiration de cette période de trente (30) jours. Tout changement des quantités spécifiées et/ou du taux de livraison pourrait nécessiter une révision du prix. Sauf indication contraire dans le devis, tous les prix sont F.A.B. usine.

Tous les produits seront facturés aux prix en vigueur au moment de l'expédition et, sous réserve de modifications sans préavis, moyennant un supplément de facturation minimum de 100 \$ net plus les frais de transport.

7. POLITIQUE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le formulaire de réclamation d'Universal Lighting Technologies, Inc. doit être mis à disposition de tous les clients d'Universal Lighting Technologies, Inc. ayant des transactions en cours. Les demandes de remboursement pour les produits vendus par Universal Lighting Technologies, Inc. au prix facturé nécessitent que les documents adéquats soient traités avant l'émission d'un crédit par Universal Lighting Technologies, Inc. Pour qu'une demande de remboursement soit acceptée, les documents suivants sont nécessaires : un formulaire de réclamation client d'Universal Lighting Technologies, Inc. rempli; une copie du document d'expédition vers le lieu de travail du client ou l'adresse du contractant OU une copie de la facture client prouvant la vente du produit au contractant (le prix peut ne pas y figurer, car Universal Lighting Technologies, Inc. n'a pas besoin de cette information) *NB : les copies papier/fichiers mensuels de nombreux clients qui contiennent les renseignements sur les réclamations satisfieront les exigences de documentation d'Universal Lighting Technologies Inc. L'acceptation doit être vérifiée avant leur soumission.

Les réclamations qui ne sont pas acceptées par Universal Lighting Technologies, Inc. seront imputées au compte du client, pour paiement immédiat. Cette catégorie inclut les demandes de remboursement effectuées sans référence à notre prix d'estimé et/ou sans une documentation suffisante, et les réclamations pour les expéditions clients effectuées après la date d'expiration du prix d'estimé. Les bonnes pratiques comptables exigent que les demandes de remboursements soient effectuées dans une période de temps raisonnable.

Les demandes de remboursement pour les commandes facturées par le client doivent être faites à Universal dans les 90 jours suivant la date de facturation.

Des audits périodiques peuvent être effectués sur le terrain par Universal Lighting Technologies, Inc. pour s'assurer que les prix relevés sont utilisés de manière adéquate. Universal Lighting Technologies, Inc. avertira le client et le représentant commercial d'Universal Lighting Technologies, Inc. une à deux semaines avant l'audit. Chez le client, l'auditeur d'Universal Lighting Technologies, Inc. recueillera les renseignements prouvant la légitimité des estimés en vérifiant le support d'expédition sous forme de factures ou de connaissances, et confirmera que les quantités, par numéro d'expédition, corroborent la demande de remboursement du client.

8. PAIEMENT

Les modalités de paiement pour toutes les commandes, sauf dispositions contraires, sont de trente (30) jours nets (depuis la date de facturation). Si le Vendeur estime que la situation financière de l'Acheteur ne justifie pas la poursuite de la fabrication ou de l'expédition selon les termes de paiement établis, le Vendeur peut demander en tout temps un paiement anticipé complet ou partiel. Si les expéditions sont retardées par l'Acheteur, les dates de paiement seront néanmoins calculées depuis la date à laquelle le Vendeur est prêt à effectuer l'expédition. Si le paiement est reçu et que les rabais sont déduits sur une ou plusieurs facture(s) hors de la période de rabais obtenu, Universal Lighting Technologies facturera le rabais non octroyé, que l'Acheteur devra rembourser immédiatement. De plus, une commission sera, sans préjudice aux autres droits du Vendeur d'exiger un paiement immédiat, ajoutée au compte de l'Acheteur pour un montant de 1,5 % par mois (ou le maximum autorisé dans l'État où se trouve l'acheteur) sur les soldes impayés antérieurs. S'il est nécessaire de confier le compte de l'Acheteur à une agence de recouvrement ou un avocat, l'Acheteur accepte de payer tous les frais et les honoraires d'avocat raisonnables. L'Acheteur accepte également que le contrat soit élaboré en vertu des lois du Tennessee, et que tout litige entre les parties en vertu de cet accord relève exclusivement de la compétence de la juridiction du Tennessee, à moins qu'Universal Lighting Technologies n'en décide autrement.

9. TAXES

Les prix du Vendeur n'incluent pas les taxes de propriété, de vente, d'utilisation, d'accise ou autres taxes semblables au niveau fédéral, de l'État ou local. Ainsi, le montant de toute taxe de vente, d'utilisation, d'accise, TPS ou autre taxe semblable, en vigueur ou à venir, imposée sur la vente, les produits ou les services, doit être payée par l'Acheteur en sus des prix indiqués, à moins que l'Acheteur ne fournisse au préalable un certificat d'exemption de taxe au Vendeur.

10. ARTICLES DU CATALOGUE

Le Vendeur se réserve le droit de changer les prix, de discontinuer ou de modifier tous les articles du catalogue, à tout moment et sans préavis. Si une telle annulation ou modification venait à empêcher la livraison du tout ou d'une partie d'une commande, le Vendeur sera dispensé de toute livraison supplémentaire.

11. TITRE ET RISQUE DE PERTE

Les titres et risques de perte sur les produits fournis ci-dessous doivent être remis à l'Acheteur au point d'expédition F.A.B.

12. GARANTIE

Il n'est offert AUCUNE GARANTIE, explicite ou implicite faite par le vendeur sur aucun produit décrit dans cette commande, à l'exception de la garantie limitée qui se trouve sur le site web suivant : www.unvlt.com à la section « Soutien ». Cette garantie limitée REMPLACE expressément toute autre garantie explicite ou implicite, condition, ou garantie sur tout produit ou toute autre partie. En se procurant des produits auprès du vendeur, l'acheteur reconnaît, accepte, déclare et atteste que le seul et unique recours de l'acheteur contre le vendeur se limite aux dispositions applicables de la présente garantie limitée.

L'ACHETEUR RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE QUE NI LE VENDEUR NI AUCUNE PERSONNE AGISSANT EN SON NOM N'A FAIT QUELQUE REPRÉSENTATION, PROMESSE OU ENTENTE QUE CE SOIT, LIÉE À AUCUN PRODUIT CONSTITUANT LE FONDEMENT DE LA TRANSACTION QUI CRÉE UNE GARANTIE EXPRESSE. AUCUN ÉCHANTILLON, MODÈLE OU AUCUNE DÉCLARATION EFFECTUÉE DANS TOUTE PUBLICITÉ, DANS TOUT PAMPHLET, TOUTE BROCHURE OU TOUTE DOCUMENTATION SEMBLABLE, EST DEVENU LA BASE DE LA TRANSACTION OU CE QUI CRÉE UNE GARANTIE EXPRESSE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LE VENDEUR RENONCE ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE VISANT LA COMMERCIALISABILITÉ, LA PERTINENCE À DES FINS PARTICULIÈRES, LA VIOLATION, ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA PERFORMANCE OU DE TRANSACTIONS OU D'USAGES DU COMMERCE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE À TOUT PRODUIT.

13. MODIFICATIONS

Les coûts nécessaires pour mettre en œuvre chaque demande de modification d'un produit par l'Acheteur, si cette demande est approuvée par le Vendeur, seront facturés à l'Acheteur (pour un minimum de 100 \$). Ces coûts comprennent notamment l'ingénierie, le dessin industriel, le traitement des commandes, l'outillage, le matériel, le produit retravaillé et les déchets. De plus, toute augmentation du prix du produit due à une modification sera facturée à l'Acheteur, et l'Acheteur accepte de payer le prix demandé.

14. ANNULATION ET REPORT

Annulation

L'annulation d'une commande pour un produit régulier dont la valeur excède 10 000 \$ dans les deux semaines précédant la date de livraison promise par Universal Lighting Technologies, Inc. fera l'objet d'une approbation préalable des directeurs des ventes et d'inventaires concernés d'Universal Lighting Technologies, Inc. Le représentant peut annuler sans autorisation tout type d'article pour les produits réguliers dont le prix est INFÉRIEUR À 10 000 \$ ET/OU à plus de deux semaines de la première date de livraison définie par Universal Lighting Technologies, Inc. Si un client demande d'annuler tout type d'article pour les produits réguliers dont la valeur est SUPÉRIEURE À 10 000 \$ ET/OU dans les deux semaines précédant la première date de livraison définie par Universal Lighting Technologies, Inc., le directeur régional des ventes doit obtenir une autorisation.

Si la commande d'un produit personnalisé ou fait sur commande est annulée dans les 4 semaines précédant la première date de livraison promise par Universal Lighting Technologies, Inc., l'entreprise appliquera des frais d'annulation. Ces frais peuvent varier en fonction du modèle concerné, de la quantité en réserve, du statut du modèle et du nombre de composants uniques qu'il contient (le cas échéant). Le directeur régional des ventes peut annuler sans approbation tout produit personnalisé ou fait sur commande dont la valeur est INFÉRIEURE À 10 000 \$ ET/OU plus de quatre semaines avant la date de livraison promise par Universal Lighting Technologies, Inc. Si un client souhaite annuler tout type d'article, le personnaliser ou le faire faire sur commande pour une valeur de PLUS DE 10 000 \$ ET/OU dans les quatre semaines précédant la date de livraison définie par Universal Lighting Technologies, Inc., le directeur régional des ventes doit obtenir une autorisation.

Report

La livraison de tout type d'article, pour toute commande, peut être reportée une fois par le client d'Universal Lighting Technologies, Inc., pour un maximum de quatre semaines. Les reports subséquents ou les reports supérieurs à quatre semaines peuvent être autorisés pour tout type d'article, mais doivent faire l'objet d'une approbation préalable des directeurs des inventaires et des ventes concernés d'Universal Lighting Technologies, Inc.

15. RETARD

Un retard de livraison ne doit pas libérer l'Acheteur de son obligation d'accepter les versements restants. Si l'Acheteur retarde la livraison après l'achèvement des produits commandés, le titre sera remis à l'Acheteur et le Vendeur émettra une facture. Les frais d'entreposage et de manutention seront imputés au compte de l'Acheteur, jusqu'à l'expédition.

16. CAS DE FORCE MAJEURE

Dans l'éventualité où une des parties ne pourrait honorer ce contrat fait de circonstances qui échappent à son contrôle et ne relèvent pas de sa responsabilité, incluant sans s'y limiter, les grèves, contre-grèves, incendies, explosions, interruption de l'approvisionnement, inondations, catastrophes naturelles, guerres ou autres hostilités, terrorisme, faillite bancaire ou autre défaillance du système économique, émeute ou autre conflit social, embargo ou autre action gouvernementale, ordonnances ou réglementations, bris de machine, et incapacité à obtenir des installations ou du matériel d'expédition, l'obligation du Vendeur et de l'Acheteur est d'accepter que la livraison des produits ou services, en vertu de la présente, soit mise en suspens pendant cette période, et que les produits ou services affectés soient supprimés du contrat par accord mutuel, sans responsabilité d'aucune des deux parties, ou que les délais soient étendus de manière raisonnable pour que le contrat soit respecté.

17. FAIR LABOR STANDARDS ACT (Loi sur les normes de travail équitables)

Les produits ou les services qui doivent être fournis selon la présente seront fabriqués ou rendus conformément à toutes les exigences en vigueur du Fair Labor Standards Act de 1938, tel que modifié à la date de la présente, et à tous les règlements en vigueur de l'administrateur de la Division des salaires et des horaires publiés en vertu de cette loi.

18. CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Dans l'éventualité où cette commande de produits ou services devait être livrée par l'Acheteur pour une commande ou un contrat gouvernemental, le Vendeur doit avoir tous les droits mis à la disposition de l'Acheteur en vertu de cette commande ou de ce contrat gouvernemental, que l'acheteur soit l'entrepreneur ou fournisseur principal du gouvernement, ou un sous-traitant à tout échelon.

19. LOI APPLICABLE

Le contrat sera régi par les lois de l'État du Tennessee et établi en fonction de celles-ci.

20. RÉVISIONS

Universal Lighting Technologies se réserve le droit de réviser ou d'amender tout élément contenu dans la présente.

21. DISPOSITIONS OBLIGATOIRES RÉPUTÉES INSÉRÉES

Chaque disposition de toute loi, réglementation et/ou clause prévue par la loi ou la réglementation exigée par toute loi ou réglementation applicable à être insérée aux conditions générales de vente sera réputée être insérée dans les présentes, et ces conditions générales de vente doivent être lues et mises en application comme si elles étaient incluses aux présentes, et si par erreur ou autrement, toute disposition qui n'est pas insérée ou correctement insérée, alors, sur demande écrite du vendeur ou de l'acheteur, ces conditions générales de vente seront, sans délai, automatiquement modifiées pour apporter de telles insertions et corrections.